



## Bonnemain actualités



**Ludolire**  
« Une mémoire d'éléphant »  
30.04.2016

**Noces d'or**  
Huguette et Gilbert THEBAULT  
07.05.2016

**Victoire 1945**  
08.05.2016

**Accueil des bébés**  
28.05.2016

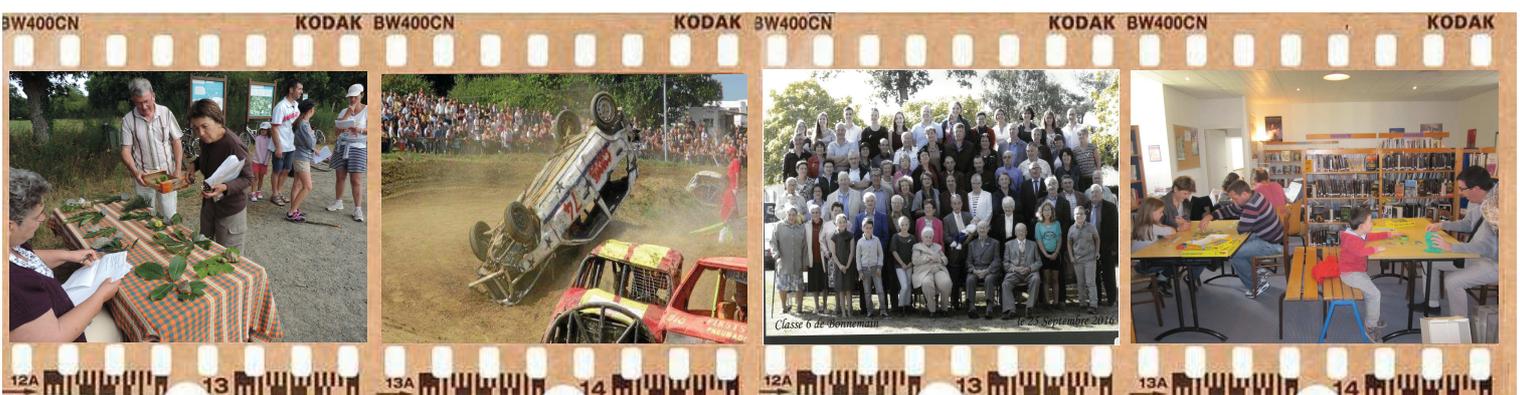


**Exposition Vieux Métiers**  
04 et 05.06.2016

**Fête**  
école Henri Matisse  
05.06.2016

**Kermesse**  
école Saint Joseph  
26.06.2016

**Espace Loisirs Itinérants**  
été 2016



**Rallye vélo**  
28.08.2016

**Stock Cars**  
10 et 11.09.2016

**Classes 6**  
25.09.2016

**Ludolire « Lapins malins »**  
01.10.2016

## SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2016
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2016
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2016
- Les Infos municipales
- Les Infos des associations

## LE MOT DU MAIRE

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 4 octobre, c'est par une large majorité que vos élus ont pris la décision de construire une maison médicale. La santé, en effet, est la préoccupation majeure des français. Nous élus, nous avons un rôle à jouer pour accompagner le bien être et organiser une offre de soins de qualité, de proximité, accessible à toutes et à tous.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) poursuit le renforcement des compétences de la Communauté de Communes au détriment le plus souvent de nos communes rurales. Cette loi NOTRe se trouve complétée par une autre : la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Celle-ci redéfinit les nouveaux périmètres des territoires de démocratie sanitaire. Ces périmètres tiennent compte des « bassins de vie » qui permettront au directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de décider de la nouvelle carte de démocratie départementale.

La commune de Bonnemain est située à mi-chemin entre deux pôles majeurs structurants : Combourg pour la Communauté de Communes Bretagne Romantique et Dol de Bretagne pour la Communauté de Communes Pays de Dol-Baie du Mont Saint Michel. Bonnemain constitue un pôle secondaire certes, mais indiscutablement bien situé géographiquement. La construction de la maison médicale présente plusieurs avantages. Si elle assure le maintien de la pharmacie, elle est surtout l'atout indiscutable pour attirer un, puis deux médecins généralistes avec deux autres praticiens para-médicaux. A l'heure actuelle, seulement 15 % des jeunes médecins généralistes diplômés sont intéressés pour exercer seul en milieu rural. Ils veulent exercer en équipe, si possible pour effectuer des horaires de travail raisonnables ; le médecin de famille disponible de « jour comme de nuit » et tout au long de l'année ne suscite plus aucune vocation. Les locaux professionnels doivent aujourd'hui respecter les normes en vigueur exigées pour tout établissement recevant du public et bien entendu être adaptés aux exigences des professionnels.

Aujourd'hui, la maison médicale répond d'emblée aux conditions demandées par les professionnels de santé et exigées par les pouvoirs publics. Prenant en compte les éléments ci-dessus, notre majorité, à l'unanimité, a pris la décision de construire une maison médicale. Elle est persuadée que c'est la meilleure façon de repositionner Bonnemain pour les années à venir dans la nouvelle offre de santé.

Le Maire,  
Marcel PIOT

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE et Olivier MILLION qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul MURIE

## APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 03/2016 du 1<sup>er</sup> avril 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 15 rue de Brocéliande, d'une superficie totale de 570 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Frédéric MENGUY et Madame Hélène FAVE.

- Décision n° 04/2016 du 14 avril 2016 : acceptation de la proposition du GIP LABOCEA relative à la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les années 2015 à 2017, pour un montant de 315 € HT/année.

- Décision n° 05/2016 du 29 avril 2016 : acceptation de la proposition de la société REX ROTARY, pour la mise en place et la maintenance d'un système de sauvegarde sécurisé pour tous les services de la mairie, moyennant un loyer trimestriel de 196 € HT.

- Décision n° 06/2016 du 29 avril 2016 : acceptation de la proposition de la société OMR relative à la fourniture d'un copieur Konica Minolta C 287 pour le secrétariat de mairie, avec un loyer trimestriel de 75 euros HT et d'une durée de 5 ans, ainsi que le contrat de maintenance s'y rapportant

- Décision n° 07/2016 du 2 mai 2016 : acceptation de l'indemnité de sinistre de GROUPAMA, relative au versement d'une somme de 492.23 € au titre du remboursement d'un bris de glace sur la porte du tracteur Renault Cergos 345.

## COMPLEMENT SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions suivantes :

Club de gymnastique de Bonnemain : 245 €

J'ai deux notes à vous dire : 126 €

## CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : PRESENTATION DES ETUDES DE FAISABILITE ET CHOIX ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 janvier 2016 relative à l'achat des parcelles AB 46 et 716 à Monsieur et Madame Michel COUAPEL pour la construction d'une maison médicale.

Il fait part aux conseillers municipaux du départ en retraite du Docteur LOZAC'H, à compter du 30 juin 2016. Il en a été informé par courrier reçu le 31 mars 2016.

Monsieur le Maire précise que trois architectes ont été contactés pour l'élaboration d'une étude de faisabilité par rapport à un cahier des charges.

Il s'agit aujourd'hui de faire le choix d'un architecte afin de lui confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale suivant les caractéristiques précisées ci-dessus.

La commission urbanisme a examiné les propositions de ces trois architectes, sachant qu'il s'agit de choisir le concept de la maison médicale qui convient le mieux à notre commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois projets qui sont conformes au cahier des charges.

Les projets présentent une surface utile comprise entre 192 et 207 m<sup>2</sup> et prévoient un parking pour les usagers et un parking pour les professionnels. Ces trois architectes ont chacun à leur actif la réalisation de maisons médicales, que ce soit dans des bâtiments rénovés ou dans des bâtiments neufs.

Au vu de ces éléments, la commission urbanisme et bâtiment du 12 mai 2016 propose à l'unanimité de retenir l'architecte Deniau de Combourg pour la construction de la maison médicale.

Suite à cette présentation, une discussion s'engage avec les conseillers de la minorité. Madame Nathalie LEFEUVRE demande quel sera le montant du loyer appliqué aux professionnels. Monsieur le Maire lui répond qu'en l'état actuel du dossier, il n'est pas possible de déterminer un montant. Il s'agit aujourd'hui de choisir un concept. Quant au montage financier, il sera établi ultérieurement. Monsieur le Maire précise d'ailleurs qu'il s'agit d'une installation de professionnels en libéral et en aucun cas de médecins salariés.

Les élus de la minorité s'interrogent sur la venue de deux nouveaux médecins à Bonnemain, sur le devenir de la patientèle du docteur et sur l'avenir de la pharmacie pendant la construction de la maison médicale. Monsieur le Maire lui répond que des réunions sont prévues courant juin avec l'ARS et les médecins de Combourg.

Les élus de la minorité précisent qu'ils sont totalement favorables, sur le fond, au maintien d'une offre de santé à Bonnemain mais qu'ils sont en désaccord sur la stratégie indiquée. En effet,

Monsieur Loïc LEBRET souligne que la construction d'un bâtiment représente un effort financier très important pour la commune, sans avoir la certitude de la venue de médecins. Il serait préférable, selon lui, de louer une maison. Madame Danielle HUOT et Monsieur Philippe DOUARD font observer qu'il n'existe pas actuellement dans le bourg de bâtiments respectant les nombreuses normes imposées pour un cabinet médical, notamment en termes d'accessibilité. La mise aux normes, que cela nécessiterait, présenterait certainement un coût très important.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes médecins ne veulent plus exercer comme leurs aînés, seuls. Ils ont de nombreuses exigences dont l'exercice de leur activité en maison médicale.

Monsieur le Maire indique que c'est la seule solution pour maintenir une offre de santé sur la commune. C'est un risque mais les élus de la majorité l'assument entièrement.

Pour clore le débat, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit ce soir de retenir un concept de maison médicale et un architecte. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter la construction d'une maison médicale route de la Gare sur les parcelles AB 46 et AB 716.

- de suivre la proposition de la commission urbanisme et bâtiments
- de retenir la proposition du cabinet Deniau Architecture de Combourg, mieux disant, pour un taux de rémunération de 7.2 % du montant des travaux.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)).

#### **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression, à compter du 15 juin 2016, d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création, à la même date, d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au secrétariat de mairie.

#### **AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un avenant au marché de travaux d'aménagement des rues de Joudette et de Frémisson relatif à la prise en compte de travaux non prévus initialement au marché. Le montant total du marché reste inchangé à 239 795 € HT.

#### **OGEC ECOLE SAINT JOSEPH : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

A la demande de l'OGEC de Bonnemain, la commune apporte une garantie d'emprunt, à hauteur de 60 000 €, pour l'acquisition d'une classe mobile à l'école Saint Joseph.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES AU TITRE DE LA MUTUALISATION**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention entre la commune de Bonnemain et la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Le coût de l'intervention sera pris en charge à 50 % par la commune, la Communauté de communes abondera les 50 % restants et effectuera un suivi de la destruction des nids.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « COMPETENCE CONTINGENT SDIS ET SERVICE**

#### **COMMUN ADS »**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 avril 2016 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « financement du contingent SDIS » et du coût du service ADS au 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

#### **MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF REGIONAL DE DEFENSE DE L'ECOLE RURALE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal apporte un soutien unanime au collectif régional de défense de l'école rurale

#### **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016**

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE, Nathalie LEFEUVRE qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET et Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Laurent CITRE

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Nice et de Saint Etienne du Rouvray.

#### **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016**

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

A l'unanimité :

- Augmentation de 2 % de la valeur du repas. Le repas enfant passera de 3.26 € à **3.33 €** et le repas adulte passera de 4.71 € à **4.80 €**.

- Augmentation de 2 % du tarif garderie : **0.55 €** la ½ heure, et **0.28 €** la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et maintien du tarif de **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.

- Création d'un tarif goûter commun à tous les enfants pour la 1<sup>ère</sup> demi-heure de garderie du soir : **0.30 €**

Par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) :

Augmentation de la tarification des temps d'activités périscolaires sous la forme d'un forfait trimestriel par enfant :

- enfant domicilié à Bonnemain : **15 €** par trimestre scolaire

- Enfant domicilié hors commune : **18.50 €** par trimestre scolaire

**Gratuité** à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juillet 2014 qui a autorisé le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour faire fonction d'ATSEM à l'école Henri Matisse.

Ce contrat était conclu pour une durée maximum de 2 ans, Monsieur le Maire propose donc de créer un poste permanent en remplacement du poste de contractuel pour l'école.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pérennisation de cet emploi en créant un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 29h73/35<sup>ème</sup> (29h44 minutes) à compter du 28 août 2016.

### PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT CAE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement d'un contrat CAE pour les fonctions d'animateur TAP et garderie ainsi que d'agent de service au restaurant scolaire à temps partiel à raison de 27h34/semaines pour une durée de 12 mois.

### PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du temps de travail d'un agent communal et le fixe à 31/35<sup>ème</sup>.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSEE DE L'OUTIL ET DES METIERS DE TINTENIAC

Lors des deux journées d'exposition sur les vieux métiers, dans le cadre de la poursuite de l'action intergénérationnelle, le week-end des 4 et 5 juin 2016, le Musée de l'Outil et des Métiers de Tinténac avait prêté gracieusement de nombreux outils. Une subvention exceptionnelle de 100 € lui est attribuée.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2016 PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2016, d'un montant de 2 146.09 €.

### DEMANDE AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

### AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON : AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 16 296 € allouée à la commune de Bonnemain, au titre du produit des amendes de police 2016, concernant les travaux d'aménagement des rues de Joudette et de Frémisson.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2015 de la Communautés de Communes Bretagne Romantique.

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Florence DAVID, Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Laurent CITRÉ qui a donné pouvoir à Jean-Paul MURIE et

Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Jean-François GUERIN

### CONSTRUCTION MAISON MEDICALE : PRESENTATION AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mai 2016, le conseil municipal a approuvé le principe de construction d'une maison médicale sur un terrain route de la Gare.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Deniau Architecture de Combourg qui a élaboré l'Avant-Projet Détaillé (APD). Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Pierre DENIAU, architecte, du cabinet DENIAU Architecture qui présente l'avant-projet définitif (APD).

Il en ressort que la maison médicale se situe au milieu du terrain avec deux zones de stationnement : une pour les patients et une pour les praticiens. Le bâtiment est composé d'un espace central en maçonnerie avec toit terrasse et de deux extensions en ossature bois pour une superficie de 220 m<sup>2</sup> au sol. Il a des volumes simples qui permettent son intégration dans l'environnement avec notamment la proximité du cimetière.

Ce bâtiment comprendra une entrée principale avec hall et secrétariat, deux salles d'attente, quatre cabinets de consultation, une salle de soin et une zone de repos.

Le bardage sera en béton de couleur bleu scandinave, l'enduit de couleur ton pierre et les menuiseries de couleur noire. Le bâtiment sera repérable par sa couleur. Les vues sur les cabinets seront cachées par des haies. Le chauffage sera assuré par un plancher chauffant par aérothermie.

Concernant la venue de médecins, Monsieur le Maire et son équipe considèrent qu'elle est liée à la construction du bâtiment. Celui-ci sera conforme aux nouvelles conditions d'exercice des médecins généralistes et devrait constituer un élément essentiel d'attractivité des praticiens.

Après discussions, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) l'Avant-Projet Détaillé (APD) des travaux de construction d'une maison médicale pour un montant de 341 062 € HT et habilite Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire afférente.

Les élus de la minorité précisent qu'ils ne votent pas contre le maintien de l'offre de santé sur la commune mais contre le bâtiment présenté. Pour eux, il faut d'abord trouver un médecin avant de construire.



Plan Rez-de-chaussée

1:100

## **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 26 juillet 2016.

Monsieur Loïc LEBRET constate que sa demande sur l'état de la trésorerie n'apparaît pas.

En dehors de cette remarque, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 08/2016 du 25 juillet 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 14 rue de la Marre Boutier, appartenant à Madame Louise LEFEUVRE.

- Décision n° 09/2016 du 29 août 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 11 rue de la Rousselaie, appartenant à Monsieur Olivier BRANELLEC.

- Décision n° 10/2016 du 29 août 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Laurent FRANCOIS, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 4 rue de Joudette, appartenant à Monsieur Jean-Marc KERVELLA.

- Décision n° 11/2016 du 29 août 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Philippe LAMBELIN d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue de Brocéliande, appartenant à Monsieur Bernard MOREAU.

- Décision n° 12/2016 du 6 septembre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Jérôme CAZUGUEL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 12 bis rue de la Marre Boutier, appartenant à Monsieur Jérôme MERON et Madame Carine BENOIST.

### **CONSTRUCTION MAISON MEDICALE : CHOIX BUREAU POUR MISSION SPS ET MISSION DE CONTROLE**

Le Conseil Municipal retient par 12 voix et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) :

- l'offre de MDC d'un montant de 1 848 € HT en vue de la réalisation de la mission de coordination SPS (Sécurité et de Protection de la Santé)

- l'offre de Qualiconsult, d'un montant de 3 480 € HT, en vue de la réalisation de la mission de contrôle technique.

### **AMENAGEMENTS RD 80 DEVANT DELTA DORE : AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant à la convention initiale de 2014, qui fixe le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes pour ces travaux à 53 885.92 €.

### **RYTHMES SCOLAIRES : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel de l'école privée pour l'encadrement des enfants pendant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ainsi que pour la surveillance de la cour le midi et les trajets école-cantine et école-garderie. Le montant estimé à charge de la commune est de 4 800 €.

### **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE DE BONNEMAIN**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la

participation annuelle aux dépenses de fonctionnement de l'école Henri Matisse de Bonnemain demandée aux communes extérieures pour chaque enfant y résidant et scolarisé dans cet établissement, pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Ecole élémentaire : 347.72 €/élève

- Ecole maternelle : 961.90 €/élève

Monsieur le Maire communique les effectifs des deux écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- école Henri Matisse : 93 élèves dont 10 élèves hors commune

- école Saint Joseph : 142 élèves dont 38 élèves hors commune

### **ÉCOLE HENRI MATISSE : ABRI POUR MATÉRIEL SPORTIF**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la pose d'un abri pour le matériel sportif de l'école sur la cour arrière.

### **CIMETIERE : REGLEMENT JARDIN DU SOUVENIR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un jardin du souvenir a été créé au cimetière communal lors des travaux d'extension. Sur demande des familles et conformément à l'article L 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'installation d'une colonne permettant l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées. Cette colonne permettra l'apposition d'une plaque avec les noms et prénoms du défunt, l'année de naissance et l'année du décès. Le Conseil Municipal modifie en conséquence le règlement du cimetière.

### **DROIT DE PREFERENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE EN NATURE DE BOIS ET FORETS AU LIEUDIT MONTFERRAND**

Considérant que la Commune ne souhaite pas constituer et entretenir un domaine forestier, le Conseil Municipal renonce à l'unanimité à son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section D 1343.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : DELEGATION POUR LE DEPOT DU DOCUMENT D'URBANISME SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME**

A l'horizon 2020, la commune aura l'obligation de déposer son PLU dématérialisé sur le Géoportail National de l'Urbanisme (GNU). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes Bretagne Romantique comme délégataire de la commune pour le dépôt des données sur le Géoportail de l'Urbanisme.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune. Ce rapport est tenu à la disposition des membres du Conseil Municipal et de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

### **INFORMATION**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'installation d'un mât de pavage auprès du monument aux morts. Ce mât est offert gracieusement par un ancien combattant de la guerre d'Algérie.

- Madame Nathalie TESSIER fait part d'une demande des riverains de la rue de la Marre Boutier qui souhaitent que l'indication de la rue de la Marre Boutier soit signalée à l'entrée de la rue du Calvaire, étant donné que ces rues sont à sens unique. Les élus approuvent cette demande.

### Inscriptions sur les listes électorales et élections 2017

Les Administrés qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales sont invités à se présenter à la mairie avant le 31 décembre 2016 munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture sauf portable).

Deux rendez-vous majeurs en 2017 :

- Election présidentielle les **dimanche 23 avril et 7 mai**. Bureau de vote à la salle des fêtes ouvert de 8h à 19h.

- Elections législatives les **dimanche 11 et 18 juin**. Bureau de vote à la salle des fêtes ouvert de 8h à 18h.

### Bibliothèque « le Livre en Bonnes mains »



#### Bibilud :

Rendez-vous un samedi sur deux, entre 10h30 et 12h, à la bibliothèque, pour découvrir et louer des jeux pour toute la famille.

En pratique, adhésion familiale = 15 € (de date à date), location = 1 € / jeu / un mois, chèque de caution de 120 € (non encaissé).

Jouer ensemble, c'est créer du lien !

Ce service est financé par la Communauté de Communes.

#### Prix des Lecteurs :

Lancement le **dimanche 6 novembre à 16h**. Hélène Camus nous présentera les 6 romans de la sélection. Vous aurez alors jusqu'en juin 2017 pour en lire au moins 5 des 6 pour pouvoir voter pour vos 3 favoris. Nous vous invitons à participer à ce prix qui est l'occasion d'échanges intéressants entre les lecteurs.

### Atelier Peinture Bruitage le samedi 19 novembre de 10h30 à 11h30 :

« Crri crri tss tss, les insectes et leur chant » pour les 3-6 ans avec le collectif « de l'art dans les épinards ». Atelier animé par Anne des Prairies ou Anne-Claire Macé.

Comment c'est fait un insecte ? Des ailes, des pattes, une trompe, des antennes ? Chaque enfant invente et peint son insecte puis imagine son chant.

Animation gratuite financée par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.



#### Achats et échanges de livres :

Vous pouvez trouver régulièrement de nouveaux livres à la bibliothèque. Grâce aux échanges de livres avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine qui ont lieu 2 fois par an (le dernier a eu lieu en septembre), et aux achats de livres qui ont également lieu 2 fois par an. Les derniers achats sont effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Fermeture bibliothèque les samedi 24 et 31 décembre 2016.

#### Fermeture secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 12 novembre 2016 et le samedi 24 décembre 2016.

#### Fermeture Agence Postale Communale

L'agence postale communale sera fermée le samedi 12 novembre et du mardi 27 au samedi 31 décembre 2016.

### Accueil loisirs : des vacances au rythme des « légendes d'automne »

Pour ces vacances de la Toussaint, du 19 octobre au 2 novembre, les enfants de l'Accueil loisirs partiront à la découverte des légendes d'automne :

- Légende Zen
- Géants et liliputiens de Bonnemain
- Voyage en Fantaisie



Renseignements : Nathalie LE MORVAN, UFCV Bretagne  
Tél. : 06.28.75.43.79. - nathalie.lemorvan@ufcv.fr

### Point Information Jeunesse : Amour, sexualité, contraception... besoin d'en parler ?

**Nouveau !** Un temps d'informations, d'écoute, d'accompagnement au Point Information Jeunesse de Tinténiac (2 avenue des trente – 02.23.16.45.44) les 2èmes et 4èmes vendredi du mois de 13h à 16h30. Par un professionnel du Centre de planification et d'éducation familiale de Combourg.

Ouvert à tous – Confidentialité et gratuité.

### SMICTOM : sac Le Relais et cube à piles disponibles à la mairie !



#### Sac Le Relais

Déposez-y vos vêtements, chaussures, maroquinerie (sac, cartable, ceinture), toilettes (chapeau, écharpe, bijou de fantaisie), literie (couette, oreiller, couverture).

Puis, déposez-le dans une des 21 bornes de collecte présentes sur le territoire : <http://www.lerelais.org/oudonner.php>

#### Cube à piles

Déposez-y vos piles usagées. Une fois le cube plein, déposez-le dans une des bornes de collecte présentes en déchetterie et les magasins du territoire

<http://www.corepile.fr/carte-des-points-de-collecte/>



#### Agriculteurs : collecte de films agricoles usagés

La collecte des films d'ensilage, d'enrubannage, de ficelles et de filets agricoles usagés a lieu du **8 au 10 novembre 2016** et du **14 au 16 février 2017**.

Retrouvez la carte des sites de collecte sur le site [www.agriculteurs35.com](http://www.agriculteurs35.com)

Recycler ses plastiques, c'est propre, facile et rapide !

### Salariés d'une très petites entreprises (TPE), employés à domicile : votez pour être mieux représenté, conseillé, défendu.

Du 28 novembre au 12 décembre, vous pourrez voter pour le syndicat qui vous représentera pendant les 4 années à venir sur internet ou par courrier.

Adresse du site dédié à l'élection syndicale TPE : [www.election-tpe.travail.gouv.fr](http://www.election-tpe.travail.gouv.fr)

### Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux habitants

La population est conviée le **dimanche 8 janvier 2017 à 11h** à la traditionnelle cérémonie des vœux, à la salle des fêtes. A cette occasion, la municipalité accueillera les nouveaux habitants installés sur la commune.

### La Bretagne Romantique en cartes

Des outils et des données librement consultables sur internet. Accédez aux données géolocalisées de votre territoire : circuits vélo, circuits de randonnée, zone wifi, urbanisme, photographies aériennes. Sur <http://cartes.bretagneromantique.fr>

## Travaux d'expertise ligne électrique aérienne

La société EQOS ENERGIE missionnée par RTE est appelée depuis le 17 octobre à se déplacer aux pieds des pylônes afin d'effectuer des travaux d'expertise de la ligne électrique aérienne : **225kV BELLE EPINE - RANCE**

Toute demande de renseignements ou réclamations concernant ces opérations devra être adressée à cette société.

## Zone de partage centre bourg

Il est rappelé que depuis son réaménagement, le bourg de Bonnemain est en zone partagée.

Selon l'article R 110-2 du Code de la Route, « **une zone de rencontre**, dite aussi zone partagée, **constitue une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h** ».



La matérialisation de passages piétons s'avère donc, en principe, inutile, puisque les piétons peuvent se déplacer n'importe où. En outre, le coût d'une telle matérialisation s'ajouterait encore au coût d'aménagement de la place.

## Vitesse excessive dans les lieux-dits



En dehors du bourg, même si une telle règle n'existe pas dans les villages, il convient néanmoins que les automobilistes adaptent leur vitesse à la configuration des lieux. Il en va de la sécurité et de la tranquillité des résidents.

Il n'est pas inutile de rappeler que les usagers ne doivent pas ignorer les dispositions du Code de la Route (article R 413-17) qui stipule, entre autres, que le conducteur doit rester maître de sa vitesse et régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles; la vitesse doit être réduite, notamment, dans les virages, à l'approche d'intersection et dans la traversée de lieu-dit.

## **TRAVAUX REALISES**

### Étang de Chaloué

La digue de l'étang communal de Chaloué présentait des signes inquiétants d'usure provoquée au fil du temps par le clapotis de l'eau notamment.

Il a donc été procédé à son renforcement : mise en place de gros pieux en bois enfoncés dans l'eau, puis pose de plaques de granit. La digue a été élargie de deux mètres, ce qui assurera, en outre, un meilleur confort pour les pêcheurs.

Ces travaux ont été effectués par nos ouvriers municipaux, avec l'aimable collaboration de M. Louis DESHAIS, Président de l'association de pêche communale et de M. Marcel SICOT, trésorier.



## **LES INFOS DES ASSOCIATIONS**

### CATM

Vendredi 11 novembre : commémoration Armistice 1918 à 11h au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Ouvert à tous.



### Comité d'animation

Samedi 5 novembre : randonnée. Départ 9h15 parking face au cimetière, parcours 4 km ou 9 km. Pot de l'amitié au retour. Tarif : 1€

Dimanche 4 décembre : randonnée pédestre au profit du Téléthon. Rendez-vous à 9h30 (randonnée 8 km) ou 10h30 (randonnée 3-4 km) place de l'Eglise.

Samedi 31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre. Orchestre Cristal.

Réservation et renseignements : M. Loïc LEBRET au 07.61.01.78.59.

### Sourire de Claire

Samedi 5 novembre : Planétarium itinérant Pleumeur Bodou à la salle des fêtes de Bonnemain.



Séances toutes les 30 mn de 13h30 à 17h30. Animations sur place. Tarifs : 2 € de 6 à 12 ans – 5 € de 12 à 99 ans ! Réservation conseillée au 06.77.13.48.03 ou 02.99.73.40.04

Samedi 14 janvier : Repas potée à la salle des fêtes

### Club du Bon'Accueil

Vendredi 25 novembre : concours de belote

Mercredi 7 décembre : Repas à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

Mercredi 11 janvier : Galette des Rois à la salle des fêtes.

Vendredi 13 janvier : concours de belote

### Les Amis de l'École Publique

Dimanche 4 décembre : Marché et arbre de Noël à la salle des fêtes.

### APEL Ecole Saint Joseph

Dimanche 11 décembre : Marché et arbre de Noël à la salle des fêtes

### Troupe Tonone

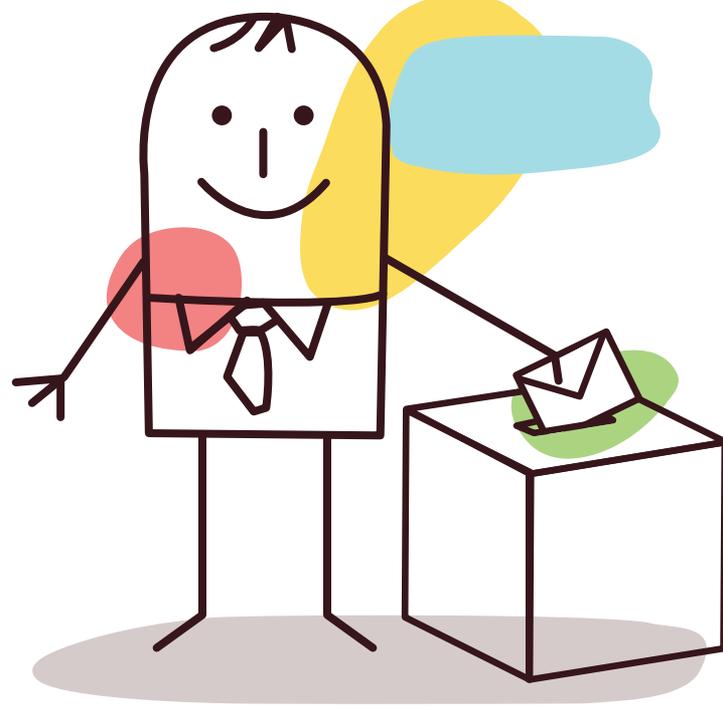
- Représentations théâtrales les samedi 21, 28 janvier et 4 février 2017 à 20h30 et les dimanche 22, 29 janvier et 5 février 2017 à 14h à la salle des fêtes. Tarif spécial aînés le dimanche.

### **IMPORTANT**

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

**[www.bonnemain.fr](http://www.bonnemain.fr)**

# Je déménage, je me réinscris pour voter !



Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017.

Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)